



Décision CODEP-CLG-2018-026025
du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 26 juin 2018
portant nomination à l'Autorité de sûreté nucléaire

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes, notamment son article 16 ;

Vu le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire établi par la décision n° 2010-DC-0195 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 19 octobre 2010, notamment son article 1^{er} ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 modifiée portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2018-025197 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 30 mai 2018 portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2017-040324 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 5 octobre 2017 portant nomination à l'Autorité de sûreté nucléaire de la directrice de la direction de la communication et de l'information du public ;

Sur la proposition du directeur général,

Décide :

Article 1^{er}

1° Monsieur Julien HUSSE est nommé chef de la mission soutien au contrôle.

2° Madame Céline ACHARIAN est nommée directrice de la direction de l'information, de la communication et des usages numériques.

3° Madame Olivia LAHAYE est nommée directrice de la direction des affaires juridiques.

Article 2

L'article 2 de la décision du 5 octobre 2017 susvisée est abrogé.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 26 juin 2018.

Signé par :

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

PIERRE-FRANCK CHEVET